

N° 17

Le 3 Juin 1948

L'ASSISTANCE AUX REFUGIES ROUMAINS

Il y a plus de dix ans que les circonstances politiques de Roumanie déterminaient un grand nombre de Roumains à quitter leur pays et à chercher ailleurs un gîte et des moyens d'existence.

Ils ont, pour la plupart, eu la malchance de ne pas trouver, dans les pays de refuge, la prospérité économique qui leur eût permis de se caser facilement et de déployer l'activité productive dont ils étaient capables.

Le plus souvent ils se sont heurtés à de grosses difficultés et, au fur et à mesure que leurs maigres réserves s'épuisaient, ils connaurent la vie dure des privations, de découragement et des efforts disproportionnés avec l'existence qu'ils en tiraient.

Et parmi eux, certains succombèrent aux attraites des expédients, pas toujours honorables.

Après cette dernière guerre l'existence des réfugiés roumains à l'étranger a pris, en conséquence de leur grand nombre, l'aspect d'un problème autrement grave. Pour des raisons que nous n'avons pas à juger ici, la masse des réfugiés roumains est plus forte que jamais et grossit sans cesse.

L'existence à l'étranger de tous ces Roumains, partis de chez eux par familles entières, rarement avec des fortes réserves et éparpillés dans des pays qui luttent avec de grosses difficultés de tout ordre, pose des problèmes qu'il incombe d'abord aux Roumains eux-mêmes de résoudre.

L'oeuvre d'assistance, dans les cas les plus malheureux - et ils sont nombreux - ne peut certes pas être efficacement accomplie par des initiatives philanthropiques isolées. La charge est trop lourde car les besoins sont trop grands et trop pressants. Il s'agit d'une masse importante de gens dans la détresse, de famille sans moyens d'existence, de jeunes gens aptes au travail mais dans l'impossibilité de trouver un emploi correspondant à leurs capacités ; il s'agit, bref, de tous les aspects malheureux du drame des réfugiés dans les pays étrangers.

La philanthropie doit céder la place à l'organisation. Seule la générosité des Roumains plus riches - peu nombreux du reste - ne suffit pas. Et les conseils, l'assistance à la régularisation du séjour, pour utiles qu'ils soient, ne suffisent pas non plus.

La solution, il faut la chercher dans la solidarité des Roumains de l'étranger, dans le rassemblement de toutes les bonnes volontés dans une organisation d'assistance qui, sans aucune discrimination et en étroite collaboration avec les institutions internationales d'assistance, soit en mesure d'aider efficacement les réfugiés en détresse.

A défaut d'une telle, le problème risque de devenir de plus en plus grave.

M.F. Economu

PLUS D'ACHETEURS ANONYMES

Le ministère roumain des finances a préparé le texte d'un décret qui prévoit l'obligation pour tous les commerçants de délivrer des factures de carnets à souche et portant la date et l'heure de la vente, le nom de l'acheteur et la valeur de la marchandise pour toute vente de plus de cent lei.

L'officieux économique "Agerpres" qui publie cette information ajoute que le système des bons de caisse, actuellement en vigueur, et qui ne comporte pas l'obligation d'inscrire le nom du client, rend le contrôle fiscal inefficace.

NOUVELLES PARITES DES CHANGES

A BUCAREST

De nouveaux cours officiels des devises ont été fixés à Bucarest, à savoir :

Le Franc Français	0,72 lei
La livre sterling	617,36 lei
Le Florin hollandais	57,74 lei
La livre égyptienne	635,12 lei
Le Franc belge	3,52 lei
La livre palestinienne	615,55 lei

Le dollar U.S.A. a été maintenu au cours de 150 lei fixé au moment de la stabilisation.

LES WAGONS-LITS REPRIS PAR L'ÉTAT

L'administration des chemins de fer roumains a été autorisée par un décret du gouvernement, de prendre sous sa direction, l'exploitation de l'actif de la succursale roumaine de la "Compagnie Internationale des wagons-lits", dont la concession, expirée en juin 1948, n'a plus été renouvelée par le gouvernement roumain.

LE PROCES DES RESPONSABLES DU

MASSACRE DE IASSI

Le 14 juin s'ouvrira, devant la Cour de Justice de Bucarest, le procès des responsables du massacre de Iassi de 1941 qui a coûté la vie à plus de 10.000 personnes.

56, accusés, dont plusieurs officiers supérieurs, auront à répondre devant la Cour, soit comme exécutants directs de ces massacres.